

Projet Interreg III A de Réseau des Villes pour l'Energie Intelligente « REVE » Jura-Léman

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n°10		Bureau	
séance du 06/01/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004	Montant : 493 000 €

I Contexte européen et national de l'énergie :

Suite au protocole de Kyoto et au livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique en Europe, les priorités de l'action communautaire en matière d'énergie peuvent être traduites par la maîtrise de la demande en énergie et le recours accru aux énergies renouvelables.

L'enjeu « Efficacité énergétique » par des initiatives décentralisées s'avère de plus en plus important même s'il est connu depuis une quinzaine d'années (création d'Energies-Cités).

Au niveau national, cette ambition est relayée dans le Schéma de services collectifs « Energie » qui rappelle cette nécessaire intervention, en particulier dans les territoires de projets intercommunaux.

Ce contexte s'est traduit par de nombreux appels à projets tels qu'Aténée « Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique » ou des candidatures sur des projets européens, dont celle portée par Energie-Cités, côté France et le CREM de Martigny côté Suisse.

Les co-financements sur des crédits de fonctionnement et d'investissement pour des projets locaux semblent donc pouvoir être relativement élevés dans le domaine.

II Objectifs et contenu du projet « REVE » :

Les objectifs principaux du projet sont :

- Apporter une contribution significative au développement durable du territoire par l'amélioration des performances énergétiques et le développement des énergies renouvelables des villes du projet.
- Améliorer les capacités internes des Villes et des EPCI, ainsi que leur organisation pour agir dans ce domaine
- Instaurer dans les collectivités un système de management de qualité basé sur l'amélioration continue et progressive, adapté aux questions d'énergie
- Tester sur 8 collectivités françaises (Villes ou EPCI) l'approche « European Energy Award » qui certifie les démarches qualité dans le domaine de l'énergie et permet d'afficher les performances énergétiques de bâtiments recevant du public.
- Construire un réseau transfrontalier d'échange d'expériences, notamment avec des villes ou agglomérations suisses (Lausanne, Neuchâtel, Martigny...).

Ce projet en 4 axes, porté par deux structures partenaires qui en gèrent tous les aspects administratifs, permet aux collectivités :

- de bénéficier d'accompagnement méthodologique, audits, formations...
- de bénéficier de financements pour des emplois, études ou investissements dans le domaine de l'énergie, à hauteur de 85 000 euros pour un programme d'actions de 200 000 euros.
- de bénéficier d'une « image » par le biais de la certification valorisée dans le cadre d'un réseau européen innovant
- de bénéficier des retours d'expérience d'autres collectivités françaises et européennes.

III Articulation des projets « Aténée » et « REVE » :

En 2003, la CAGB a répondu à l'appel à projets Aténée lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Elle a construit, en partenariat avec l'ADEME, un projet « mobilisons nos énergies pour une agglomération durable » à hauteur de 400 000 euros sur 3 ans (dont 150 000 sur le financement du poste de chargé de mission environnement-développement durable de la CAGB) et est en passe de recevoir une notification, sous réserve du respect des observations du jury, en tant que lauréate, suite à une réunion du jury régional en date du 9 décembre 2003.

Les philosophies d'Aténée et du projet « REVE » sont similaires pour une structure intercommunale telle que la CAGB : il s'agit d'avoir un appui méthodologique et financier pour réaliser, à l'échelle d'un territoire hétérogène, un diagnostic, base pour fixer des objectifs en terme de performances et des actions correctives dont certaines consistent à former et sensibiliser les Villes et communes, dont le rôle en tant que production et distribution d'énergie est très important (à ce titre, la Ville de Besançon envisage de donner une suite favorable au projet REVE).

De plus, les délais d'instruction (réponse en mars ou avril 2004) et de finalisation des projets (horizon trois ans) sont quasiment identiques et la réalisation officielle de certaines actions peut être revue en fonction de l'obtention ou non des financements escomptés.

Compte-tenu des éléments précédents et de la nécessité de boucler dans des délais très courts le programme d'actions prévisionnel, les services de la CAGB ont proposé en Commission environnement du 6 janvier 2004, de construire un programme d'action REVE en optimisant le programme d'action Aténée pour avoir plus de co-financements, notamment sur le poste d'animateur énergie de la CAGB (actuellement le Chargé de mission environnement-développement durable) et en l'étayant sur les aspects « échanges transfrontaliers » et « labellisation et certification européenne ».

Le programme d'actions cumulant dépenses CAGB et recettes Aténée + Interrég IIIA serait le suivant :

Actions	Dépenses	Recettes Aténée envisagées	Recettes REVE	Taux subvention cumulé
Diagnostic énergétique territorial , base de détermination d'actions correctives	100 000	50 000	20 000	70 %
Poste d'animateur énergie CAGB	150 000	45 000	20 000	50 %
Etudes, audits, dispositifs de suivi et d'évaluation, démarche qualité, certification européenne	150 000	74 500	30 000	70 %
Sensibilisation, formation	33 000	17 000	0	51 %
Appui technique aux communes	30 000	20 000	0	67 %
Investissements (actions correctives)	30 000	0	10 000	33 %
Total	493 000	206 500	80 000	58 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de s'engager dans un projet de candidature « globale » Aténée et REVE « Réseau des Villes pour l'Energie Intelligente » à hauteur de 493 000 euros de dépenses subventionnables à hauteur de 58 %
- autorise M. le Président à solliciter auprès du SGAR et des autres financeurs potentiels, toutes les subventions possibles
- autorise M. le Président à signer les documents techniques administratifs ou financiers nécessaires à l'instruction des dossiers.

Pour extrait conforme,

Le Président